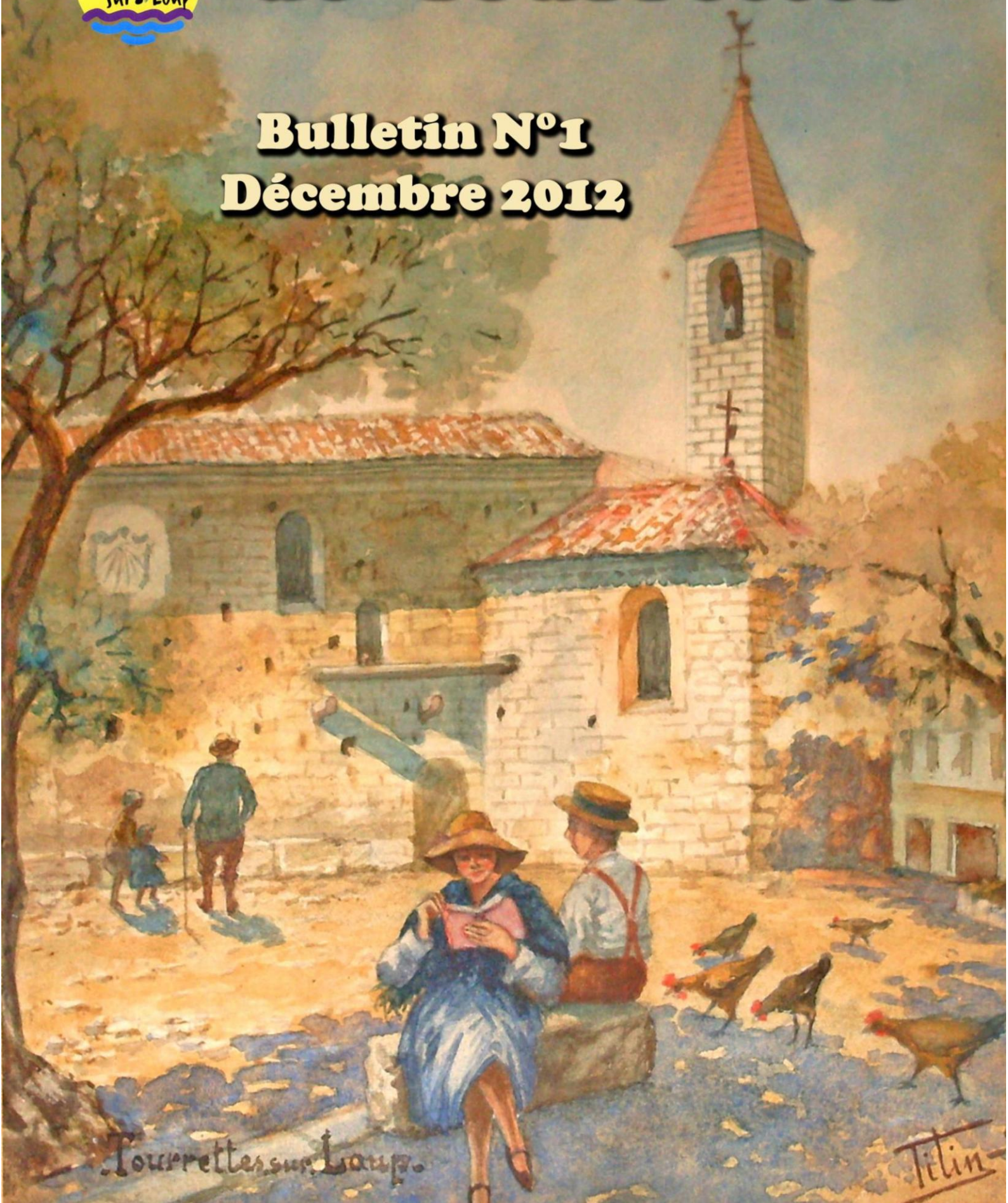


Société Historique de Tourrettes



Bulletin N°1
Décembre 2012





EDITORIAL

La société historique de Tourrettes-sur-Loup a vu le jour officiellement le 5 novembre 2012. Elle a pour but de collecter toutes sortes de données relatives à l'histoire du village à travers les siècles. L'objectif recherché est de contribuer, autant que faire se peut, au devoir de mémoire d'une commune qui depuis les années 1950, a connu des évolutions majeures dans de nombreux domaines. A cet effet, seront recueillis des témoignages de familles, numérisés toutes sortes de documents fournis par des particuliers ou bien découverts dans les fonds des archives départementales, voire trouvés sur des sites internet. Sa démarche est complémentaire de celle des Amis de Tourrettes, nous travaillons tous pour préserver la mémoire de l'histoire de notre beau village.

Cette société ne pourra vivre qu'avec l'appui des habitants intéressés par ce projet, la passion et la curiosité des adhérents qui voudront donner un peu de leur temps pour éventuellement découvrir des « pépites » aussi modestes soient-elles !

Ce fascicule est un résumé concret des divers documents qu'il a été possible de rassembler par quelques membres du bureau. Si certains reconnaissent des jeunes filles sur les photos scolaires présentées, nous serions heureux d'en être informés.

Bonnes fêtes à tous, et fouillez vos placards les jours de mauvais temps, vous pourriez y retrouver des trésors.

Dominique Bagaria. Président de la SHT

Composition du bureau :

Philippe Bensa vice-président,

Marcelle Graziani secrétaire générale,

Bernard Oberto trésorier.

LES CONSCRITS DE L'AN XIV

Le calendrier républicain fut instauré par un décret du 23 octobre 1793 et cessa d'être appliqué le 10 nivôse AN XIV (31 décembre 1805).

Les campagnes militaires de l'Empereur NAPOLEON demandent des troupes de plus en plus nombreuses, aussi les Préfets sont chargés de recenser tous les hommes capables de porter les armes. Pour la commune de Tourrettes la liste retrouvée dans le registre de conscription est la suivante pour l'AN XIV.

Nom Prénom	Date de naissance	Profession	Taille
AUDIBERT Pierre	31 octobre 1783	cultivateur	1 ,64 m
BAUD Jean-Baptiste	11 février 1785	berger	1,78 m
BREZES César	14 octobre 1786	tisserand	1,68 m
CARLES Louis	9 octobre 1784	berger	1,63 m
CUREL Pierre	30 janvier 1784	cultivateur	1,63 m
GEOFFROY François	7 août 1785	cultivateur	1,54 m
GEOFFROY Honoré	6 octobre 1784	berger	1,76 m
MOUREZ Vincent	2 janvier 1786	cultivateur	1,64 m
RAPET Jean	19 août 1783	tisserand	1,65 m
RAPET Jacques	5 février 1785	chirurgien	1,64 m
SOUVANO Jean	20 août 1783	berger	1,63m

Données collectées aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes : Cote 01R0092

André CHENIER à Tourrettes

Pendant l'été de 1786 André CHENIER alors sous-lieutenant dans Royal Angoumois se rendant en Italie avec les frères TRUDAINE s'arrête chez le Marquis de Tourrettes qu'il avait connu à Aix dans les soirées de Monsieur de la Tour Président du Parlement de Provence.

CHENIER fut invité à une partie de plaisir au château du Caire. On voyait parmi les convives l'abbé de GRIMALDI, l'abbé de Vence, Mr de ROCHECHOUART-MORTEMART, le Marquis de PERIER-MONTCARREL, Madame de CONSTANTIN, l'abbé BAUSSY, Maître FERRON notaire.

La joyeuse caravane se mit en route. Mais à la vue de ces roches fameuses qui sont le plus bel ornement de Tourrettes et où les habitants font leur double récolte de lentilles André CHENIER ne put contenir les transports de son admiration et s'écria :

Ô Lauves de Tourrettes ! Ô terre bien aimée

Qui des revalensiens faites la renommée

Et vont les habitants, fils des fiers gaulois

Ne peuvent se plier sous le joug de nos lois

Et pour le voyageur par sa fougue emportée

Amant de la nature et de la liberté

S'arrêtant en ces lieux, loin de tous ses voyages

Fixant vers cet Eden un œil religieux

Voudra vivre et mourir sur ce sol bienheureux

Et quand son c..... sera dans l'air égrènera des trilles

Il dira : Sentez-vous.....la vertu des lentilles.

La Marquise de Tourrettes piquée au vif lui répondit :

Pour vous punir, vous en aurez deux fois par mois quand vous retournerez dans Royal Angoumois

Et le jour où vous sonnerez de la trompette vous vous rappellerez des lauves de Tourrettes

Emile BAUSSY

Etat des services
de M^r Emile-Dominique BAUSSY, né à Vence
le 11 Juin 1836

Elève de l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Aix, 1853-1856, sorti avec le n° 49 sur 100 ;

Agent secondaire des Ponts-et-Chaussées et Dessinateur attaché au bureau de l'Ingénieur en chef du Service spécial de la Durance à Marseille, du 1^{er} février 1857 au 1^{er} juillet 1859 (Arrêté préfectoral du 11 février 1857 ;

Nommé Notaire à Tourrettes par décret du 25 mai 1867, Serment du 5 Juin 1867, a exercé jusqu'à fin Avril 1877 ;

Nommé Maire de Tourrettes par arrêté préfectoral du 7 août 1869. Maintenu par arrêté du 3 octobre 1870. Démissionnaire le 1^{er} avril 1873. Renommé par arrêté du 7 mars 1874 sur la demande des habitants. Démissionnaire le 8 juillet 1875. Durée de ces fonctions : cinq ans ;

Nommé suppléant de la Justice de Paix du canton du Bar par décret du 25 août 1867. Serment le 16 septembre 1867. A cessé ses fonctions le 5 juillet 1877 ;

Nommé greffier de la Justice de Paix du Canton de Cannes, par décret du 5 juillet 1877. Démissionnaire en faveur de son fils, Jean-Alexandre Baussy, licencié en droit et remplacé par son dit fils le 17 février 1898 (date du Serment). 20 ans 7 mois

Administrateur-Secrétaire de la Caisse d'Epargne de Cannes, de 1879 à 1890. Remplacé sur sa demande le 19 mai 1890.

Certifié exact et sincère
Baussy

Imprimerie Moderne — Cannes



PHOTOGRAPHIE D'EMILE BAUSSY DATEE DE 1860

PLAQUE DE VERRE, PHOTOGRAPHE JOSSERAND LORS D'UN PASSAGE A VENCE

Avec l'aimable autorisation de Jean et Hélène BAUSSY

RUBRIQUE FAITS DIVERS

UNE CYCLISTE CHUTE AU PASSAGE A NIVEAU DE LA HALTE DES VALETES - SANATORIUM DES COURMETTES

Le 2 Août 1940 vers 7 heures alors qu'elle circulait à vélo suivie par son fils, en direction du Pont du Loup, Mme BEDARD, propriétaire à Vence du restaurant «Le Pied de Mouton», a chuté en traversant la voie ferrée à hauteur du passage à niveau de la Halte des Valettes-Sanatorium des Courmettes. Aussitôt le garde barrière, M PEYREGNE, lui a administré les premiers soins et cette dernière a pu regagner Vence par l'autorail (ci-joint son témoignage).

A la suite de cet accident elle a saisi la Direction des Chemins de Fer de Provence pour la mettre en cause et demander réparation du préjudice subi du fait de son incapacité de travail (certificat médical du docteur POUYMAYOU à Vence).

Aux dires de Mme BEDARD sa chute avait été causée par un rail qui dépassait anormalement le profil de la route départementale.

Dans un premier temps, les Chemins de Fer de Provence ont chargé son garde barrière, M PEYREGNE, de dresser un rapport sur cet accident, ce qui a été fait le 26 Août 1940.

Dans son compte-rendu ce dernier explique qu'au moment des faits la requérante circulait à vive allure et à

gauche de la chaussée à l'approche du passage de la voie ferrée .Il précise également qu'après la chute il avait entendu le fils de Mme BEDARD lui reprocher d'avoir abordé la courbe trop à gauche.

Un rapport détaillé sur cet accident a été établi le 3 Septembre 1940 par le Service Exploitation des Chemins de Fer de Provence .Ce rapport dressé par l'Inspecteur de la voie ne révèle aucune anomalie dans le profil des rails et impute l'accident à 2 causes : la vitesse excessive de la cycliste à l'approche du virage dans lequel le devers de la voie ferrée est en sens contraire de la déclivité de la route.

Au vu de ce rapport, Mme BEDARD, a mis en cause le 22 Septembre 1940 le Service Départemental des Ponts et Chaussée, mais cette requête est également demeurée vaine puisque le 12 Octobre de la même année il faisait savoir à cette dernière que ni le Service des Ponts et Chaussées, ni les Chemins de Fer de Provence ne pouvaient être tenus responsables de ce accident.

La suite de cette affaire n'est pas connue, on ne sait pas si Mme BEDARD a donné une suite judiciaire à cette affaire.

Philippe BENSA

Les Valottes le 26 / 8 / 40

Monsieur Le Directeur
Des chemins de fer de Provence à Nice

après avoir pris connaissance de la
reclamation de M^{me} Bedart de
l'accident survenue le 2 août 1940
me trouvant devant la porte j'ai vu
cette dame en bicyclette descendre d'une
obture escagérée coupant le passage
à niveau a pleine gauche de la
route j'ai fait un tonbe a 15 metre
du passage niveau a gauche de la route
et la bicyclette a coté j'ai lui aussitôt
porte secours vu quelle avait quelques
ecoratures j'ai entendu que son fils
s'écriait maman tu as trop prie ton
fourneau a gauche

La garde Barrière Des Valottes
Peypigne

CONTENTIEUX ENTRE LA MAIRIE DE TOURRETTES-SUR-LOUP ET DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE A PROPOS DE L'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA GARE

Lors de la construction de la ligne de chemin de fer Nice - Meyrargues, ligne du Central Var, plus communément appelée «Train des Pignes», la Compagnie des Chemins de Fer de Provence avait réalisé une route pour permettre aux véhicules et aux passagers du train d'accéder à la gare . Actuellement cette route porte le nom de Route de l'Ancienne Gare, mais à l'époque elle portait le nom d'Avenue de la Gare.

Au fil des temps cette route s'était dégradée suite à l'érosion et de la fréquence des passages.

Le 2 Mars 1921, Mr DUHET , Maire de Tourrettes, adressait un courrier au Chef des Services de l'Exploitation de la Cie des Chemins du Sud de la France (C.S.F) pour l'informer de l'état de délabrement dans lequel se trouvait cette route et que la commune était prête à prendre à sa charge la réfection, à hauteur de 8.000 F.

M le Maire précisait que dans le cas où la Compagnie ne serait pas d'accord sur ce montant, il lui demandait d'envoyer une équipe d'ouvriers pour effectuer ces travaux, la commune s'engageait pour sa part à mettre également à disposition du personnel.

Malheureusement cette correspondance n'a pas eu l'effet escompté par la

commune et dans sa réponse en date du 28 Avril 1921, la Cie C.S.F rappelait à M le Maire que cette Avenue «faisait partie intégrante du domaine privé de la Cie et qu'à ce titre son accès était réservée exclusivement aux usagers du train». Elle précisait qu'elle était affranchie de toute servitude de passage tant au profit de la commune que des riverains pour accéder à leurs propriétés.

La Cie envisageait même « à interdire l'accès de ce chemin à toutes personnes et à tous charrois empruntant cette avenue pour des raisons autres que celles de l'exploitation du chemin de fer».

Vu le caractère de plus en plus conflictuel que prenait cette affaire le Maire dans une réponse, en date du 28 Juin 1921, informait ladite Cie que le Conseil Municipal de Tourrettes ignorait les conditions particulières qui avaient été fixées au moment de la réalisation de la route et tenait à rappeler que la commune lui avait cédé gratuitement une parcelle de terrain lors de la construction de la ligne.

Pour la municipalité la décision de la Cie d'interdire l'accès de la route à des non utilisateurs du train ne paraissait pas justifiée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixait définitivement à 5.000 F sa participation pour la remise en état de la route.

Durant 2 ans plus de nouvelle de la Cie, la route devenait de plus en plus impraticable et le mécontentement de la population grandissait, sentiment aggravé dès l'origine par l'éloignement de la gare par rapport au village. Devant l'inertie de la Cie et pour répondre à l'attente de ses administrés, le Conseil Municipal décidait dans sa séance du 5 Janvier 1923 de saisir M le Préfet pour lui demander d'intervenir

auprès de la Cie C.S.F afin qu'elle procède aux travaux de remise en état les plus urgents.

La suite de cette histoire ne dit pas si ces travaux ont été finalement exécutés.

Toutefois Il faudra attendre la fin de l'exploitation de la ligne par la Cie et le transfert de son patrimoine dans le domaine public, puis dans le domaine communal pour régler définitivement ce contentieux.

Philippe BENSA



Fonds AD06 Cote 086J0364

LE TRESOR

«De l'autre côté» c'est ainsi que Mémé Rapet, ma grand-mère, avait surnommé la cave dans laquelle mes parents faisaient le vin, une petite récolte qui représentait la consommation personnelle de l'année.

Dans cette cave il y avait un fouloir, où l'on mettait les grappes de raisins, qui une fois écrasées, tombaient dans une cuve située dans la pièce de dessous. Dans cette cave « De l'autre côté » il y avait une grande cheminée dans laquelle, une fois le travail accompli, nous y faisons griller des châtaignes et dégustions ce vin nouveau (une bonne piquette). Alors pendant ces veillées les Anciens nous contaient des histoires du temps jadis et parmi ces histoires il y avait celle du «trésor caché».

C'était dans les années 1958-1960, Pépé Rapet, mon grand-père nous raconta qu'un trésor était caché dans cette pièce.

Lorsqu'il avait percé le plancher pour positionner le fouloir il avait trouvé un parchemin.

Une peau très fine posée sur des roseaux tous de même dimension, le tout bien enroulé et enfoui dans du sable. Quel était son contenu ? Plus personne ne savait car il avait disparu, pour mes grands-parents ce n'était pas un objet de grande valeur, alors les années faisant nous ne l'avons plus trouvé, mais il restait de toute cette histoire un grand mystère.¹ « De l'autre

côté » fait partie du vieux village, au temps du Seigneur de Villeneuve, c'était la maison du bourreau alors....Mais où était caché ce trésor ? A chacun son idée et nous voilà partis avec un balai à taper contre les murs pour voir si ça sonnait creux s'il y avait des cachettes secrètes. Rien.....

Puis un jour Titin mon père avait fait appel à une personne qui, à l'aide d'un pendule, cherchait les trésors enfouis. Mon grand-père était sceptique, il n'y croyait pas beaucoup, mais cette personne voulant prouver sa bonne foi demande de faire quelques recherches dans notre maison, s'arrête devant un placard dans lequel Nini ma mère avait dans un petit coffret quelques bijoux de famille. Mon grand-père donne alors son accord pour inspecter la cave « De l'autre côté » et voilà cette personne munie de son pendule faire le tour de la pièce et s'arrêter près de la cheminée à droite de celle-ci vers le haut du mur, il est là. Il est sûr de lui, c'est là. Alors on commence à enlever quelques pierres du mur, rien...Il faut continuer, il reprend son pendule c'est bien là, alors de nouveau des pierres sont enlevées, toujours rien, il faut continuer disait-il, je suis sûr qu'il est là....Mais voilà bientôt nous arrivons dans la pièce voisine et mon grand-père avait peur que le mur ne s'effondre alors il a dit : stop, ça suffit, nous arrêtons tout.

¹ On rapporte que Titin l'a donné à la propriétaire de l'Auberge du Ménestrel qui se trouvait sur la place de la Libération et que d'aucuns avaient surnommé « Trotinette ».

La personne n'était pas contente du tout car ils avaient convenu un accord sur le partage du «trésor». Il est parti furieux pensant que nous allions continuer à

chercher le trésor sans lui. Le soir même le trou dans le mur était rebouché par mon père et le trésor, s'il existe, est toujours bien caché



On y croit, on n'y croit pas mais de génération en génération on continue de se raconter «cette belle et mystérieuse légende!».

Marcelle Graziani

AU CHATEAU DANS LES ANNEES 50



Photo famille MUSSO

Quand Madame MUSSO cardait la laine dans la cour du château

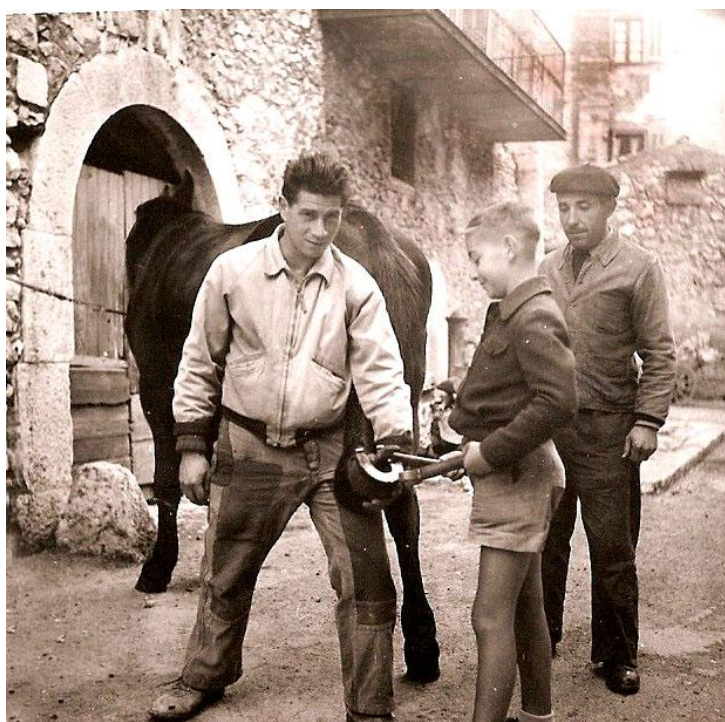


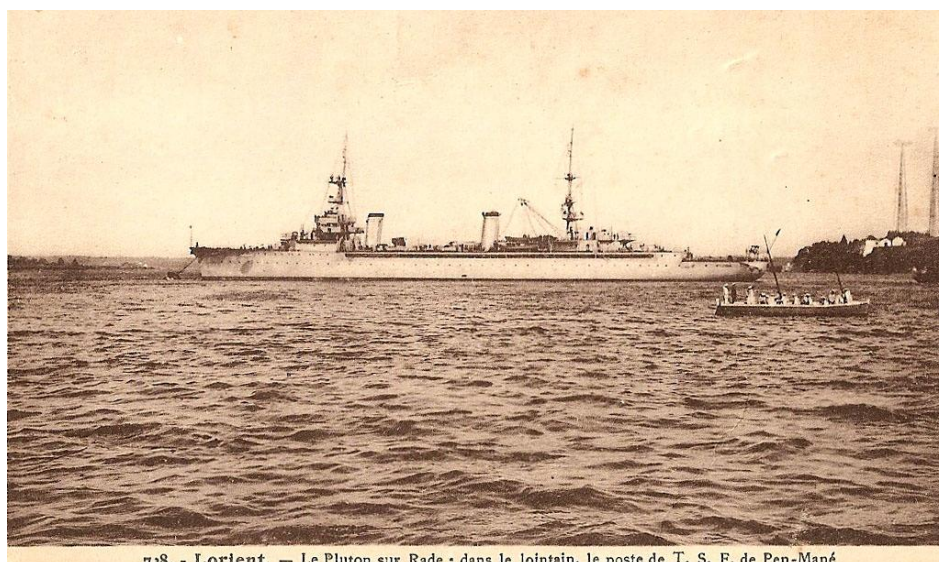
Photo Famille DUHET

Quand Louis DUHET, maréchal-ferrant place du château, surveille avec attention son fils Albert ferrer le sabot présenté par Etienne OLIVIER (cliché datant de 1953)

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Les premiers Tourrettans morts pour la France

En septembre 1939 deux enfants de Tourrettes servent dans la Marine sur le même navire, le PLUTON un mouilleur de mines. Entré en service en 1932, ce bâtiment a une longueur de 152,5 m et développe une puissance de 57000 ch, lui permettant d'atteindre une vitesse de 30 nœuds. Son équipage est d'environ 400 hommes.



738, - Lorient. — Le Pluton sur Rade ; dans le lointain, le poste de T, S, F, de Pen-Mané

Carte collection privée

Parmi eux :

-Serge ABRAM, 19 ans, est matelot mécanicien, né à Grasse il habitait avec ses parents à Pont-du-Loup à la Parfumerie EUZIERE.

-Marius CHIOTASSO, 25 ans, est quartier-maître torpilleur, né à Tourrettes, il habitait à Toulon avec sa femme et sa fille âgée de 10 mois, son père servait initialement à bord des sous-marins et que pour rassurer sa mère qui était en permanence inquiète de le savoir en plongée avait demandé sa mutation à bord d'un navire de surface. Le destin est cruel !

Le 1 septembre la France décrète la mobilisation générale puis le 3 déclare la guerre à l'Allemagne. Le PLUTON appareille de Lorient le 2 à destination de Casablanca au Maroc. Sa mission est de déployer un champ de mines pour défendre l'entrée du port. Pour remplir cette mission il emporte dans ses soutes 250 mines Breguet. Elles ont été conçues en 1936, pèsent 530 kg dont 80 d'explosif (mélinite).

La mission de pose des mines est planifiée pour la nuit du 12 au 13 septembre, mais dans la soirée du 12 l'ordre est annulé. L'Amirauté avait décidé de donner au PLUTON une nouvelle destination, celle de transport de troupes. Ses structures permettaient d'embarquer 1000 hommes et il fallait en urgence acheminer des troupes de l'Empire vers la France.

Cependant les mines avaient été activées et il faut les débarquer pour conduire les opérations de désamorçage au dépôt de munitions de la Marine à Bouskoura. Le 13 au matin à 10H30 la mise à terre débute, mais vers 10H40 une mine explose à bord et quelques secondes plus tard une deuxième explosion se produit. La catastrophe est enclenchée, la réaction en chaîne du chapelet des autres mines avec la projection de nombreux débris métalliques jusqu'à 2 KM du navire. Les soutes à carburant remplies de 700 tonnes de mazout s'enflamment et le navire est détruit. Les pertes humaines sont énormes, le chiffre exact est incertain car

les données officielles sont absentes. La Vigie Marocaine(journal local) dans un article de 1945 donne les précisions suivantes : 226 morts ou disparus et 107 blessés graves.

Cette catastrophe dans les premiers jours du conflit ne fait l'objet de la part des autorités d'aucune communication, la censure est appliquée : une information de cette nature peut avoir des conséquences négatives sur le moral des troupes et de la population. Cette destruction peut soit être le résultat d'une attaque ou d'un sabotage des allemands, soit le constat que nos équipages sont mal formés ou nos matériels défectueux.

Dans le Petit Niçois du 19 septembre on trouve un entrefilet très succinct.

l'autre, dans la région à l'est de la Sarre. Elles ont été repoussées par nos avant-gardes.

Les derniers renseignements recueillis par le grand quartier général confirment l'arrivée sur notre front de forces ennemies venant de Pologne, après avoir pris part aux premières opérations qui se sont déroulées au-delà de la frontière orientale allemande. Il s'agit de plusieurs formations divisionnaires et de groupes d'aviation.

Un repli stratégique ?

Dans *Le Journal*, on précise que le communiqué français du 16 septembre, au soir, contenait, après la mention d'un important duel d'artillerie, deux allées en apparence contradiction.

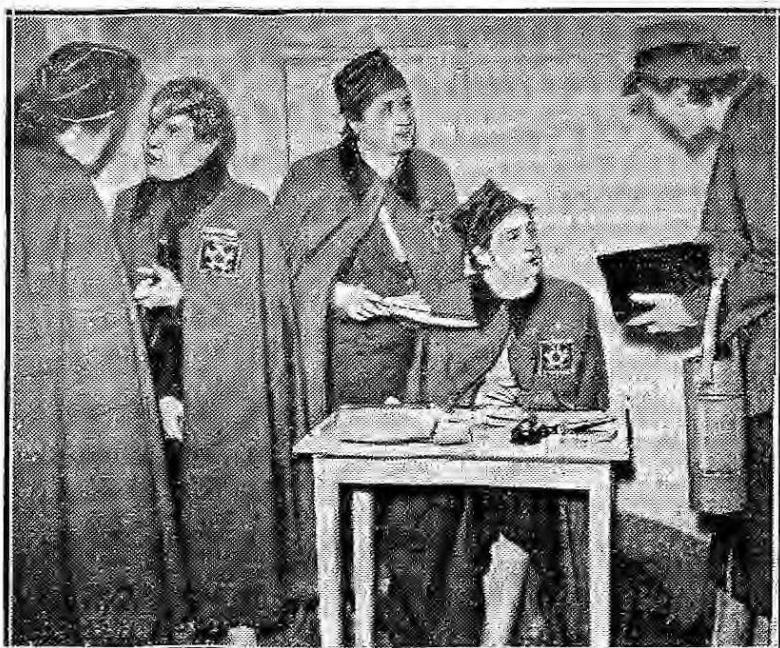
D'une part, on nous disait que l'ennemi ne cessait de se renforcer devant nous. D'autre part, on nous apprenait que, détruisant ses propres villages sur certains points, il se repliait.

Une explosion à bord du mouilleur de mines "Pluton"

Une centaine de victimes

Paris. — Une explosion suivie d'incendie s'est produite à bord du bâtiment mouilleur de mines « Pluton » amarré dans un port. Il y aurait une centaine de victimes.

Les femmes au service de la France

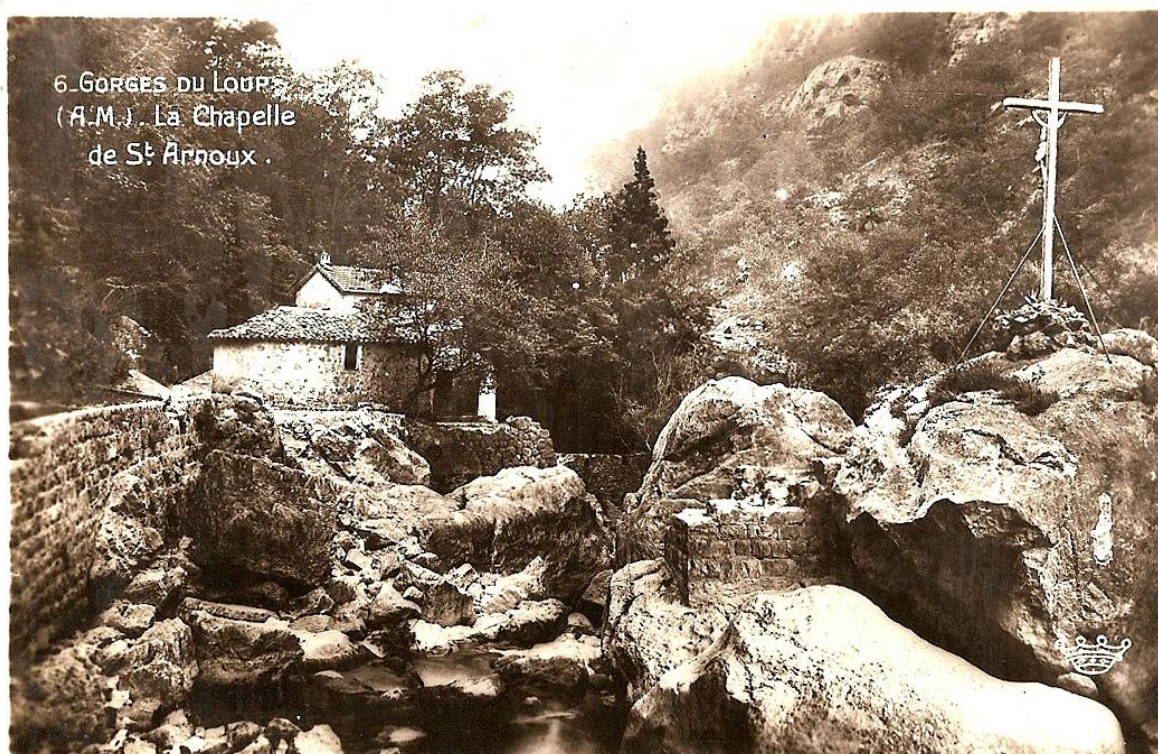


Les Femmes Françaises qui veulent servir la Patrie s'inscrivent au Centre de Propagande pour la Grandeur du Pays, 102, rue de l'Université.

Parmi les victimes, Serge ABRAM et Marius CHIOTASSO. Ils figurent dans la liste des disparus, leurs corps n'ont pas été retrouvés ou identifiés. Dans le cimetière de Ben M'Sick à Casablanca reposent 223 marins dont 106 inconnus, tous décédés pendant la seconde guerre mondiale. Ces deux jeunes Tourrettans sont sans doute inhumés dans le carré des marins inconnus.

La famille de Serge ABRAM très marquée a voulu par un geste chrétien maintenir le souvenir de ce fils aimé. Une plaque sur la

Chapelle de Saint-Arnoux est toujours visible



RECONNAISSEZ VOUS VOS GRANDS-MERES OU ARRIERES GRANDS-MERES



Classe des filles en 1922



Classe des filles en 1931

Photos Jean-Charles DONATI

IN MEMORIAM

Albert CRESP nous a quittés en cette fin d'année 2012. Il était une figure de Tourrettes, avec son frère Loulou il a marqué des générations de jeunes adolescents qui venaient consommer au café des sports. Il était aussi une mémoire forte et riche de l'histoire du village. Dans un article il y a quelques années il racontait comment en août 1944 avec d'autres tourrettans il était descendu très vite du maquis pour remplacer des résistants vençois qui avaient pris en mains les destinées de la commune : «Tourrettes aux tourrettans». Il précisait que rapidement, ils avaient redonné le pouvoir aux anciens, des sages plus à même de gérer la commune. Pour se souvenir de lui quelques documents prêtés par son épouse Thérèse et qui rappellent son appartenance aux FFI dans le cadre du réseau COMBAT.



N° 571

Nom **CRESP**

Prénoms **Albert Marius**

Fils de **Joseph**
et de **Éveline**

Nationalité **Français**

Profession **Cultivateur**

Né le **13 Avril 1925**

Domicile **Tourrettes 2/ Loup**

Tourrettes 2/ Loup

SIGNALEMENT

Taille **1m 72**

Cheveux **châtains**

Moustache **—**

Yeux **bleus**

Nez **rect.**

Visage **ovale**

Teint **naturel**

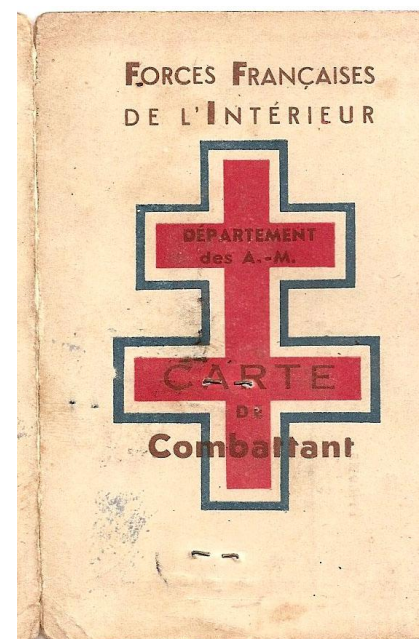
Date d'entrée dans la résistance **Août 1944**

Grade ou fonction **servant**

SIGNATURE DE L'INTÉRESSÉ. *[Signature]*

LE COMMANDANT DES F. F. I. *[Signature]*

Empreintes digitales.





Bonne lecture. Ce petit fascicule est disponible sur le site WEB de Tourrettes. Pour obtenir une version papier contre 2 euros, faire la demande au trésorier de la SHT au 0607081231.
Adhésion SHT, 10 € par an.

Prochain numéro en avril 2013
